



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 mai 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2006

Genève, 3-28 juillet 2006

Point 7 g) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de coordination, questions relatives au programme  
et autres questions : groupes consultatifs spéciaux  
pour les pays africains qui sortent d'un conflit**

### **Évaluation des groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 2004/59 du Conseil économique et social, actualise l'évaluation des travaux des groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et la Guinée-Bissau depuis le dernier exercice réalisé en juillet 2004. Il met en relief leurs atouts, notamment leur action visant à promouvoir la coordination de l'appui à ces pays dans le cadre d'une approche globale des activités de secours, de la paix et du développement. Il analyse aussi les limites auxquelles ces groupes se sont heurtés dans le cadre de leurs activités et présente une évaluation de la mise en œuvre de leurs recommandations. Ce faisant, il met l'accent sur les enseignements qui peuvent être tirés de leurs travaux et utilisés dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix, nouvellement créée, et des activités futures de l'Organisation dans le domaine du relèvement et de la consolidation de la paix après un conflit.

---

\* E/2006/100.



## I. Introduction et aperçu général

1. L'idée de créer des groupes consultatifs pour les pays africains qui sortent d'un conflit est tout d'abord apparue dans la résolution 55/217 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social d'envisager de créer de tels groupes afin d'évaluer les besoins de ces pays et d'élaborer un programme d'aide à long terme, en commençant par l'intégration des activités de secours dans le développement. Dans sa résolution 1170 (1998) et dans la déclaration de son président publiée le 24 septembre 1998 à l'issue d'une réunion ministérielle sur la situation en Afrique, le Conseil de sécurité a préconisé d'intensifier les échanges avec le Conseil économique et social. Il a réaffirmé l'importance d'une telle interaction en janvier 2002 (S/PRST/2002/2).

2. Le Conseil économique et social a consacré le débat de haut niveau de sa session de fond de 2001 au rôle d'appui du système des Nations Unies aux efforts que déploient les pays africains pour parvenir au développement durable. Dans la déclaration ministérielle qu'il a adoptée en tant que document final, le Conseil a souligné qu'il était important de s'efforcer d'intégrer la paix et le développement. À la demande du Conseil, le Secrétaire général a présenté un rapport sur la création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains sortant d'un conflit (E/2002/12 et Corr.1), qui contient des propositions sur le mandat et les modalités de travail d'un tel groupe.

3. Le mécanisme pour la création de groupes consultatifs pour les pays africains qui sortent d'un conflit a été institué par la résolution 2002/1 du Conseil économique et social. Conformément à cette résolution, ces groupes seront chargés d'étudier les besoins du pays concerné sur les plans humanitaire et économique; d'examiner les programmes d'appui pertinents et d'énoncer des recommandations visant à l'élaboration d'un programme d'aide à long terme, en se fondant sur les priorités de développement du pays en question et en intégrant les activités de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement dans une approche globale de la paix et de la stabilité; et d'exprimer des avis sur les moyens de s'assurer que l'assistance offerte au pays concerné par la communauté internationale est suffisante, cohérente, bien coordonnée et efficace, et qu'elle favorise la synergie.

4. Par la suite, le Conseil économique et social a mis en place deux groupes consultatifs spéciaux, à la demande des autorités des pays visés. Par sa décision 2002/304, il a créé le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, et, par sa résolution 2003/16, le Groupe consultatif spécial pour le Burundi.

5. En 2004, à la demande du Conseil économique et social, le Secrétaire général a présenté une première évaluation des activités menées par ces groupes (voir E/2004/86). Dans sa résolution 2004/59, le Conseil, après avoir examiné le rapport, a notamment félicité les groupes des initiatives novatrices et constructives prises en faveur des pays dont ils s'occupaient et a proposé un certain nombre de mesures propres à améliorer l'efficacité de leurs travaux. Il a aussi décidé de tirer de nouveau les enseignements de l'expérience acquise par les groupes, y compris les résultats obtenus dans l'exécution de leur mandat, au cours de sa session de fond de 2006, et a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport à ce sujet.

6. Afin d'éviter les répétitions et étant donné que les nombreuses analyses réalisées en 2004 sont toujours valables, le présent rapport actualise l'évaluation des

travaux réalisés par les groupes depuis lors. Il met l'accent sur les nouveaux progrès accomplis et les enseignements que l'on peut tirer de cet exercice dans le cadre de la création de la Commission de consolidation de la paix.

7. Les activités de relèvement et de consolidation de la paix après un conflit figurent en tête de liste des priorités de l'Organisation depuis ces dernières années et ont été reconnues comme étant un important domaine d'action pour les organismes des Nations Unies dans le document final du Sommet mondial tenu en 2005. La création de la Commission de consolidation de la paix constitue un progrès important à cet égard. Pour aider à rattacher les travaux des groupes consultatifs spéciaux à ce nouvel organe et à d'autres actions menées dans ce domaine, le Secrétariat a chargé un consultant indépendant d'analyser la situation, l'évolution et les pratiques des groupes consultatifs spéciaux. Le rapport établi par l'expert sera bientôt publié comme document du Département des affaires économiques et sociales<sup>1</sup>, accompagné des principaux documents des groupes. Certaines des analyses figurant dans ce document ont été utilisées dans le présent rapport.

## II. Atouts des groupes consultatifs spéciaux

8. Dans sa résolution 2004/59, le Conseil économique et social a évalué favorablement les travaux de ses groupes consultatifs spéciaux. Il a en particulier mis en relief : a) les méthodes ouvertes, transparentes et participatives adoptées par les groupes; b) l'adoption d'une stratégie d'ensemble en faveur de la paix et du développement; c) l'adoption d'une politique intégrée en matière de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement; d) la collaboration étroite engagée avec les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods; e) les activités de mobilisation entreprises par les groupes afin d'obtenir un appui à long terme en faveur des pays dont ils s'occupent dans le cadre d'une politique de partenariat. Les groupes consultatifs spéciaux ont tiré parti de ces atouts au cours des deux dernières années.

### Promotion d'un appui coordonné en faveur des pays sortant d'un conflit

9. De manière générale, l'une des contributions essentielles des groupes est qu'ils ont continué de mobiliser un appui international en faveur des pays dont ils s'occupent. Le Burundi et la Guinée-Bissau ne disposant pas d'un réseau étendu de partenaires du développement, les groupes ont contribué à sensibiliser la communauté internationale à leurs besoins en matière d'assistance. Des réunions ont été organisées périodiquement, mais moins fréquemment que durant l'année ayant suivi leur création, et des rencontres de haut niveau avec les chefs d'État ou de gouvernement du Burundi et de la Guinée-Bissau ont été organisées en marge du débat général tenu lors des sessions de l'Assemblée générale à New York.

10. Durant la période considérée, les méthodes ouvertes, transparentes et participatives qui ont caractérisé les travaux des groupes par opposition aux mécanismes intergouvernementaux traditionnels, se sont imposées et ont permis de mobiliser d'autres entités importantes, telles que les institutions de Bretton Woods, la Commission européenne, l'Union africaine et des donateurs. Les groupes ont ainsi pu constituer un cadre utile de coopération avec une grande variété de

---

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.11.A2 (à paraître).

partenaires du développement dans un esprit ouvert, sans imposer de conditions rigides. Le Groupe consultatif spécial pour le Burundi a ainsi organisé deux réunions avec le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale, en novembre 2005 et janvier 2006, auxquelles ont été invités d'autres pays directement intéressés ou qui pourraient l'être, en particulier les pays de la région et les principaux pays donateurs. Cette rencontre à participation élargie a fait du Groupe un mobilisateur précieux des protagonistes actuels et à venir. En ce qui concerne le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, des réunions conjointes ont été organisées à diverses occasions avec le Groupe des amis de la Guinée-Bissau, ce qui témoigne du lien établi entre ces mécanismes afin d'optimiser l'impact de leur action. Le Groupe a aussi continué d'entretenir un dialogue étroit avec le Directeur de pays pour la Guinée-Bissau au Fonds monétaire international, créant ainsi un lien de synergie entre les activités menées par les deux acteurs pour venir en aide à ce pays.

11. Dans sa résolution 2004/59, le Conseil économique et social a invité les groupes à apporter leur concours et à participer dès le début aux conférences de donateurs organisées à l'intention des pays dont ils s'occupaient afin de prêter une plus grande efficacité à leurs activités de mobilisation. Conformément à cette directive, le Groupe pour la Guinée-Bissau a envoyé des représentants à la réunion des partenaires de la Guinée-Bissau, qui s'est tenue à Lisbonne, le 11 février 2005. À cette réunion, qui a été organisée en vue de préparer une future table ronde des donateurs, les représentants du Groupe ont discuté des moyens de susciter un nouvel engagement de la part de la communauté des donateurs, dans l'esprit du partenariat énoncé par le Groupe dans son premier rapport au Conseil. De même, lors des réunions du Groupe pour le Burundi avec le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale, les plans de redressement élaborés par le Gouvernement, qui nécessitent un financement, ont été examinés. À la suite de ces rencontres, le Ministre a officiellement invité le Groupe à aider son pays à préparer la conférence des donateurs, qui doit se tenir à Bujumbura, en septembre 2006.

12. Un des résultats les plus tangibles des recommandations des groupes consultatifs spéciaux a été la création du Fonds d'urgence pour la gestion économique, grâce auquel une aide directe a pu être apportée à la Guinée-Bissau. Le Groupe consultatif spécial pour ce pays a continué de suivre de près l'utilisation de ce mécanisme pour voir s'il fallait l'étendre. En décembre 2005, à la suite d'une visioconférence sur la situation dans le pays avec le Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau et le Coordonnateur résident des Nations Unies, le Président du Groupe a écrit aux États membres et observateurs du Conseil économique et social pour attirer leur attention sur la crise budgétaire à laquelle le Gouvernement faisait face et les engager à envisager de contribuer au Fonds afin d'aider l'administration à payer les traitements des fonctionnaires et à assurer le fonctionnement des services sociaux de base, en attendant la tenue d'une conférence des donateurs. Soucieux de relayer les travaux de l'équipe de pays, le Président du Groupe a aussi invité les États Membres à envisager de contribuer à la mise en œuvre, au niveau local, de projets à impact rapide, qui ont été élaborés dans le cadre de la stratégie de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau et qui continuent d'être sous-financés.

### **Vers une approche globale des activités de secours, de la paix et du développement**

13. La création des groupes consultatifs spéciaux s'inscrit dans le contexte d'une prise de conscience du fait que la séparation traditionnelle entre sécurité et questions politiques, d'une part, et problèmes économiques et sociaux, de l'autre, qui a prévalu à l'ONU pendant bien des années, ne se justifie plus, tant d'un point de vue intellectuel que dans la pratique. Ces groupes, qui sont les premiers organes intergouvernementaux à avoir pris pleinement en compte et concrétisé cette approche, ont grandement contribué à promouvoir cette idée et ont servi d'exemple pour des activités futures dans ce domaine. Cette approche occupait aussi une place centrale dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), qui soulignait l'interdépendance entre développement, sécurité et droits de l'homme et proposait la création d'une commission de consolidation de la paix afin d'intégrer ces trois dimensions, l'objectif étant la consolidation de la paix dans les situations d'après conflit.

14. Dans le cadre de leurs mandats, les groupes consultatifs spéciaux ont continué de promouvoir l'adoption d'une stratégie d'ensemble en faveur de la paix et du développement, fondée sur l'intégration des activités de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement. Cette stratégie, qui tient compte de la priorité accordée par le Conseil économique et social à la transition entre la phase des secours et celle du développement, a été préconisée dans les conclusions concertées 1998/1 du Conseil et examinée plus avant à plusieurs de ses réunions.

15. Le Groupe consultatif spécial pour le Burundi a toujours suivi de près la situation humanitaire dans le pays, en particulier, la situation des réfugiés et des personnes déplacées et la crise alimentaire chronique, et a recommandé de dépasser les limites de l'assistance humanitaire en vue d'assurer le relèvement des communautés à plus long terme. À cet égard, comme suite à une recommandation formulée par le Conseil dans sa résolution 2004/59, le Groupe a organisé une réunion avec des représentants du groupe de travail chargé des questions de transition par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires en vue d'examiner les mécanismes mis en place par les organismes des Nations Unies au Burundi aux fins d'améliorer la coordination des activités menées lors de la phase de transition.

16. Le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau a prêté une grande attention à l'évolution politique dans le pays. Le 11 octobre 2004, quelques jours après un soulèvement au sein de l'armée nationale au cours duquel le chef d'état-major des forces armées a été tué, le Groupe a publié une déclaration dans laquelle il a vivement déploré ces événements et appelé la communauté internationale à continuer de prêter son concours à la Guinée-Bissau, notamment en lui fournissant une aide budgétaire d'urgence et en contribuant à la restructuration des forces armées. Plus récemment, le Groupe s'est réuni le 22 mars 2006 avec le Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau pour examiner la situation dans le pays à la suite des opérations militaires menées le long de la frontière avec le Sénégal, leurs conséquences humanitaires et leurs effets sur la situation économique et sociale.

17. En encourageant l'adoption de cette approche, les groupes ont favorisé la concertation et la coordination au niveau du Secrétariat et entre les différentes entités des Nations Unies qui s'occupent des pays visés.

### **III. Limites auxquelles les groupes consultatifs se sont heurtés dans le cadre de leurs travaux**

18. Dans sa résolution 2004/59, le Conseil économique et social a défini des domaines dans lesquels les groupes pouvaient améliorer l'efficacité de leurs travaux. Il a en particulier souligné que les groupes devaient : a) encourager l'adoption de recommandations pratiques et d'avis stratégiques sur la façon d'assurer la transition entre les activités de secours et les activités de développement et nouer des relations plus étroites avec le groupe de travail chargé des questions de transition par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires; b) nouer des relations plus étroites avec les organisations régionales et sous-régionales; c) renforcer leurs avis consultatifs sur les moyens de garantir que l'aide apportée par la communauté internationale aux pays visés est opportune, cohérente, bien coordonnée et efficace et qu'elle favorise la synergie des efforts, notamment en étudiant les moyens de mobiliser de nouvelles ressources; d) apporter leur concours et participer dès le début aux conférences de donateurs; et e) favoriser le renforcement de la concertation entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Les groupes ont tenu compte de ces recommandations dans le cadre de leurs travaux. Il reste que les progrès sont inégaux et montrent les limites des groupes en tant que mécanismes propres à mobiliser un appui en faveur des pays sortant d'un conflit.

19. Tout d'abord, les activités des groupes consultatifs spéciaux sont largement tributaires de la situation politique dans les pays concernés. Le Burundi et la Guinée-Bissau ont organisé des élections présidentielles et parlementaires durant la période considérée. Les groupes ont suivi de près la situation au cours de ces campagnes et lors des élections à proprement parler. Toutefois, les donateurs ayant eu tendance à adopter une position d'attente quant à l'issue des élections, on ne s'attendait pas à ce que les groupes fournissent un apport notable. En raison des activités électorales, les groupes ont différé l'examen des problèmes socioéconomiques, ce qui a conduit pratiquement à un arrêt de leurs travaux. Ils les ont repris lorsque les nouveaux gouvernements ont été mis en place, ce qui explique pourquoi il y a eu moins de réunions durant la période considérée par rapport aux périodes précédentes.

20. En tant qu'organes intergouvernementaux, les groupes consultatifs spéciaux mettent l'accent sur les questions de politique générale et les messages qu'ils délivrent en vue d'améliorer la réponse de la communauté internationale face aux situations qui les occupent. Ils n'ont pas un caractère technique et, les compétences spécialisées dont ils disposent étant limitées, ils sont peu enclins à s'impliquer dans les modalités concrètes de l'octroi d'une aide au développement. Dans les avis qu'ils ont émis, ils se sont par conséquent limités à donner de grandes orientations de politique générale, alors que le Conseil aurait initialement pu s'attendre à recevoir des indications plus précises lorsqu'il avait demandé des « avis consultatifs sur les moyens de garantir que l'aide apportée par la communauté internationale aux pays visés est opportune, cohérente, bien coordonnée et efficace et qu'elle favorise la synergie des efforts ». La concertation entre le Groupe pour le Burundi et le groupe de travail chargé des questions de transition s'est concrétisée, comme le demandait le Conseil, sans qu'une action de suivi précise s'en soit toutefois dégagée.

21. La concertation entre les groupes et les organisations régionales et autres est demeurée limitée. Bien que les groupes aient été tenus informés des initiatives prises par certaines organisations, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise et la Banque africaine de développement, ils n'ont pas eu l'occasion de rencontrer leurs représentants à leurs sièges respectifs et d'échanger des avis sur la situation dans les pays visés. Seule l'Union africaine a eu à maintes reprises des échanges avec les groupes par le canal de son représentant permanent à New York.

22. Malgré la recommandation faite par le Conseil économique et social en 2004, la concertation avec le Conseil de sécurité sur la situation au Burundi et en Guinée-Bissau n'a pas été renforcée durant la période considérée. Bien que le Groupe ait mené deux missions conjointes avec le Conseil de sécurité en Guinée-Bissau en juin 2003 et 2004, le Conseil n'a pas organisé d'autres visites depuis lors et aucune mission de ce type n'a été organisée pour le Burundi. S'il est vrai que le Président du Conseil économique et social et le Président des groupes consultatifs spéciaux sont intervenus au Conseil de sécurité par le passé, de tels échanges n'ont pas eu lieu depuis un an et demi. Cela étant, le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a continué de participer activement aux travaux des groupes et a pu maintenir ainsi un lien entre les deux organes.

23. Il s'est parfois avéré difficile de retenir le temps et l'attention des membres des groupes consultatifs spéciaux, notamment au niveau des ambassadeurs. Cela s'explique aussi par le fait que ces groupes ont un caractère ad hoc et qu'il est difficile de maintenir, après plusieurs années d'existence, la dynamique d'un mécanisme qui était censé être provisoire. La Commission de consolidation de la paix, qui a été nouvellement créée en tant qu'organe permanent chargé de suivre les situations consécutives à un conflit, devrait contribuer à mobiliser une attention et un appui accrus et soutenus en faveur des pays visés.

24. Le Secrétariat de l'ONU a une capacité limitée de fournir des services aux groupes consultatifs spéciaux. Les administrateurs qui leur ont été assignés à mi-temps continuent de s'acquitter d'autres tâches liées aux services fournis au Conseil. Ils ont encouragé les organismes des Nations Unies à participer aux travaux des groupes et à collaborer avec ceux-ci, en se fondant sur l'idée que les groupes, qui sont des organes du Conseil économique et social, pouvaient mettre à contribution les entités de l'ensemble du système des Nations Unies et faire appel à leurs compétences techniques. Les groupes ont reçu un appui de la plupart de ces organismes. Cependant, les services à assurer pour un tel processus intergouvernemental gagneraient à être fournis par une équipe qui s'y consacrerait pleinement.

25. Si les progrès susmentionnés ont trait aux modalités de travail des groupes, des enseignements importants peuvent être tirés de l'analyse de la mise en œuvre des recommandations qu'ils ont formulées dans leurs rapports à l'intention du Conseil.

#### **IV. Évaluation de la mise en œuvre des recommandations énoncées par les groupes consultatifs spéciaux**

26. Les groupes consultatifs spéciaux ont formulé des recommandations à court et à long terme sur le développement du Burundi et de la Guinée-Bissau, conformément à leurs mandats énoncés dans la résolution 2002/1 du Conseil économique et social. Les recommandations à court terme étaient essentiellement axées sur les mesures que les gouvernements visés doivent prendre en vue d'améliorer la situation politique et les résultats économiques immédiats et sur l'appui que les partenaires internationaux doivent fournir pour faciliter la mise en œuvre de ces mesures. Les recommandations pour le long terme portaient sur les politiques économiques et la réforme de l'administration, qui devraient être menées à bien en vue d'assurer le développement et la stabilité. Dans le rapport qu'il a soumis au Conseil en 2005, le Groupe pour la Guinée-Bissau a présenté, à la demande du Conseil, une analyse de la mise en œuvre de ses recommandations (voir E/2005/70, sect. V). La présente section porte sur les conclusions plus larges qui peuvent être tirées à ce stade concernant l'impact des recommandations formulées par les groupes.

27. Les recommandations des groupes consultatifs spéciaux tendant à faire face à la crise à court terme ont été en grande partie mises en œuvre. Dans le cas de la Guinée-Bissau, les conditions politiques nécessaires pour obtenir une aide des donateurs, qui ont été définies par le Groupe s'occupant de ce pays, ont été mises en place et le Fonds d'urgence pour la gestion économique, dont le Groupe avait recommandé la création, a vu le jour en janvier 2004. L'appui nécessaire a été reçu en réponse à l'appel lancé par le Groupe pour l'octroi d'une assistance électorale afin d'assurer la crédibilité des élections prévues en 2004. Plus récemment, le Groupe a demandé une aide pour les programmes socioéconomiques à impact rapide mis en œuvre par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'une stratégie élargie de consolidation de la paix, qui n'ont pas encore pu être menés à bien, faute de ressources suffisantes de la part des donateurs. Dans le cas du Burundi, les recommandations formulées par le Groupe dans son premier rapport concernant la nécessité d'asseoir le processus de paix sur des bases solides et de promouvoir la stabilité ont été désormais en grande partie appliquées. D'autres recommandations se rapportant à la réduction de la pauvreté ont aussi été suivies d'effets, notamment celle portant sur la nécessité de faciliter l'accès universel à l'éducation et en particulier d'assurer la gratuité de l'enseignement pour les enfants indigents. L'appel lancé aux donateurs par le Groupe pour le Burundi lors du Forum des partenaires du développement, tenu à Bruxelles en janvier 2004, a également été bien reçu et suivi d'annonces de contributions importantes.

28. Il apparaît, à la lumière de ce qui précède, que dans une situation de crise où l'on identifie les besoins urgents aux fins d'une action nationale ou internationale, les groupes ont joué le rôle que le Conseil et, de manière plus large, la communauté internationale attendaient d'eux. Ils ont affirmé leur position en tant qu'acteurs pour ce qui est de l'assistance internationale destinée aux pays dont ils s'occupent, créant une dynamique pour obtenir un appui tout en gardant une vision équilibrée de ce qu'il fallait faire. La composition des groupes, qui sont constitués du pays visé et d'une combinaison de pays africains et de pays donateurs, a permis un échange de connaissances fécond et contribué à la crédibilité du processus.

29. Compte tenu de l'instabilité qui règne au Burundi et en Guinée-Bissau depuis longtemps, on s'est en particulier attaché à résoudre les problèmes immédiats plutôt qu'à élaborer un projet à long terme. Cela étant, les recommandations des groupes consultatifs spéciaux tendant à promouvoir un développement à long terme n'ont pas bénéficié de la même attention et, dans l'ensemble, aucun progrès notable n'a été enregistré à cet égard. Pour les deux pays, les groupes ont ainsi arrêté une stratégie d'ensemble visant à promouvoir la diversification des activités économiques, comme condition essentielle pour trouver de nouvelles sources de croissance et des débouchés. Cette recommandation, ainsi que d'autres portant sur des domaines d'action prioritaires aux fins du développement durable doivent encore être examinées attentivement par les autorités de ces pays et leurs partenaires du développement. L'examen du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, dans le cas du Burundi, et les préparatifs en vue de l'organisation d'une table ronde des donateurs pour la Guinée-Bissau en donneront probablement l'occasion.

30. La poursuite de la mobilisation des donateurs a été un aspect important des travaux des groupes consultatifs spéciaux, qui ont enregistré quelques succès à cet égard. On a toutefois constaté qu'il y avait une très grande disparité entre les contributions annoncées et les fonds effectivement versés aux deux pays. Le Fonds d'urgence pour la gestion économique créé pour la Guinée-Bissau, qui s'est révélé très utile pour assurer la bonne marche des fonctions administratives essentielles du Gouvernement, n'a reçu qu'un quart de la somme nécessaire pour combler le déficit budgétaire pour l'année 2004. Depuis lors, l'aide des donateurs a été insuffisante, compte tenu du surendettement du pays et de son déficit budgétaire chronique. S'agissant du Burundi, lors du Forum des partenaires du développement tenu en janvier 2004, les participants se sont engagés à verser 1 milliard 30 millions de dollars des États-Unis au titre de l'aide, montant qui ne s'est pas traduit jusqu'à présent par une aide concrète équivalente. De même, bien que les fonds versés en réponse à l'appel global interinstitutions des Nations Unies pour le Burundi aient augmenté depuis la création du groupe, 56 % seulement de l'aide nécessaire a été effectivement reçue en 2005. Les engagements pris ont été renouvelés à Bujumbura en février 2006 et seront probablement répétés et accrus lors de la conférence des donateurs prévue en septembre.

31. Il ressort de l'expérience acquise par les groupes qu'il faut trouver des mécanismes appropriés pour promouvoir une « bonne donation » et faire en sorte que la population recueille quelques dividendes de la paix et des avantages concrets, qui lui permettent de croire dans les efforts menés en vue de consolider la paix. La Commission de consolidation de la paix nouvellement créée souhaitera peut-être étudier des mesures visant à améliorer la situation dans ce domaine.

## V. Conclusion

**32. Le thème du relèvement et de la consolidation de la paix après un conflit a gagné en importance au sein de la communauté internationale et, en particulier, au sein du système des Nations Unies. Près de la moitié des pays émergeant d'un conflit sont retombés dans la violence en l'espace de cinq ans et les études indiquent qu'ils ont besoin de recevoir une aide internationale pendant au moins 10 ans. Cette situation a mis en évidence combien il importe de trouver des mécanismes internationaux appropriés.**

33. Les groupes consultatifs spéciaux sont le premier mécanisme institutionnalisé qui aborde cette question de manière globale. Grâce à leur caractère informel et consultatif, ils ont pu adopter une approche pragmatique, souple et non bureaucratique à l'égard des problèmes rencontrés et ont encouragé la coopération dans un esprit de partenariat. Bien que leur expérience se limite à deux pays, ils sont à l'avant-garde et peuvent servir d'exemple pour mener des activités similaires à l'avenir. La création de la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'organe permanent chargé de ces questions complexes, vise à renforcer cette approche destinée à venir en aide aux pays visés.

34. Lorsqu'elle sera opérationnelle, la Commission devrait examiner attentivement les travaux des groupes consultatifs spéciaux et faire fond sur les enseignements qui peuvent être tirés de l'expérience qu'ils ont acquise. Ces enseignements sont notamment les suivants : a) il est nécessaire de mettre en place des mécanismes appropriés pour mobiliser les donateurs et faire en sorte que les engagements financiers se concrétisent par le versement de fonds (assurer une « bonne donation »); b) il importe de ne pas se borner à résoudre les problèmes immédiats dans les pays visés et de définir, dès le départ, un projet de relèvement et d'appui à long terme; c) il faut maintenir l'engagement en faveur des pays visés grâce à une aide concrète au développement, même lorsque la situation politique (par exemple, un processus électoral) conduit habituellement à adopter une position d'attentisme; d) il faut tirer parti des activités menées par les organismes des Nations Unies afin de compléter l'approche politique de l'organe intergouvernemental en fournissant un appui solide aux niveaux technique et opérationnel; e) il faut assurer une coordination étroite avec les partenaires régionaux des pays visés, notamment les organisations régionales et sous-régionales, les banques de développement régionales et les commissions régionales.